Procès-verbal

des décisions de l'assemblée générale ordinaire du

**[nom du syndicat selon le registre du commerce],** qui a son siège à [lieu]

du [date] à [heure] heures à [lieu]

**I. Ouverture**

Monsieur [prénom nom], en tant que [fonction président / président du jour], ouvre l'assemblée à [heure] heures.

Il constate :

1. que les sociétaires ont été convoqués par écrit, avec l'indication de l'ordre du jour, à la présente assemblée générale le [date] ;
2. que par conséquent, les conditions pour la tenue d'une assemblée générale ordinaire / extraordinaire sont remplies conformément à la loi et aux statuts ;
3. *éventuellement, si cela est le cas, sinon supprimer :* que tous les sociétaires sont présents ;
4. qu'un procès-verbal est rédigé sur les décisions prises par l'assemblée générale.

**II. Ordre du jour**

1. **Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du [date]**

[…]

1. **Comptes annuels et rapport de l'organe de révision / des réviseurs** *(suivant la désignation dans les statuts, biffer ce qui ne convient pas)*

[…]

1. **Décharge au comité**

[…]

1. Eventuellement : **Modification des statuts** (*si les statuts contiennent une disposition précisant que le solde actif de liquidation doit être distribué aux sociétaires*)

[…]

A la demande du comité, l’assemblée générale décide à l’unanimité, par scrutin public, de supprimer l’art. [no] des statuts et de le remplacer par la disposition suivante :

*(Variante 1, s’il n’y a pas de droits de participation émis :)* « S’il résulte un solde actif de liquidation, il doit être utilisé conformément à la décision de l’assemblée aux fins définies ou à des buts d’utilité publique. »

*(Variante 2, si des droits de participation ont été émis :)* « S’il résulte un solde actif de liquidation après le remboursement des droits de participation, il doit être utilisé conformément à la décision de l’assemblée aux fins définies ou à des buts d’utilité publique. »

1. *Eventuellement :* Annulation des droits de participation sans indemnisation avec renonciation au remboursement ***Attention :*** *Cela nécessite l’approbation de tous les sociétaires, sinon la décision pourrait être contestée et le liquidateur pourrait en être tenu responsable.*

[…]

A la demande du comité, l’assemblée générale décide à l’unanimité, par scrutin public, que pour le cas où il est prévu de dissoudre le syndicat et de transférer le solde actif de liquidation à [nom de l’association] à fonder à la suite de la présente assemblée générale, il est renoncé intégralement au remboursement des droits de participation. L’ensemble de la fortune du syndicat, y compris le capital des droits de participations, compte comme solde actif de liquidation et est à transférer à ladite association.

1. **Dissolution du syndicat et utilisation du solde actif de liquidation**

Le président explique l'arrière-plan de la restructuration, qui prévoit la dissolution du syndicat et, en remplacement, la fondation d'une association. La fortune du syndicat est à transférer à l'association conformément à l'art. 913, al. 4 du CO.

Sur proposition du comité, l'assemblée générale décide à l'unanimité, par scrutin public :

* 1. Le syndicat d'élevage [nom du syndicat selon le registre du commerce], qui a son siège à [lieu], est dissout conformément à l'art. 911, chiffre 2 du CO et entre en liquidation.
	2. La liquidation est effectuée sous le nom « [nom du syndicat selon le registre du commerce] en liquidation ».
	3. Est désigné comme liquidateur avec signature individuelle [prénom nom, lieu d'origine, profession, lieu de domicile].
	4. La dissolution du syndicat, la démission de tous les membres du comité, ainsi que le liquidateur sont à annoncer par le liquidateur à l'Office du registre du commerce compétent pour enregistrement.
	(Remarque : Il y a des autorités du registre du commerce qui n’acceptent pas la radiation du comité. Il est judicieux de vérifier cela à l’avance.)
	5. Le solde actif de liquidation intégral est à transférer à [nom de l'association d'élevage] à fonder conformément à l'art. 913, al. 4 du CO.

Monsieur [prénom nom] déclare l'acceptation de l'élection en signant l'inscription au registre du commerce.

L’assemblée générale prend note du fait que le comité dans son intégralité donne sa démission pour la fin de la présente assemblée générale. (éventuellement supprimer)

1. **Divers**

[…]

Fin de l'assemblée: [heure] heures.

Le Président : Le Secrétaire :

[prénom nom] [prénom nom]